

DECRET N° 98-229 DU 26 Juin 1998
portant nomination du secrétaire général du ministère
des affaires étrangères et de la coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98-44 du 3 février 1998 fixant la rémunération des ambassadeurs non-résidents et des ambassadeurs itinérants ;
Vu le décret n° 98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. **OLLANDET Jérôme** est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Article 2.- M. **OLLANDET Jérôme** percevra le traitement alloué aux ambassadeurs non-résidents.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 26 Juin 1998

Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre des affaires étrangères et de la coopération, en mission :
Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :
Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-